

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50359

Numéro SIREN : 433 926 821

Nom ou dénomination : ALMAG

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 4291

ALMAG

Société à responsabilité limitée au capital de 211 200 €

Siège social : Boulevard Lafayette

22300 LANNION

R. C. S. SAINT BRIEUC 433 926 821

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée Générale, considérant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est bénéficiaire de 54.335,37 €, décide de l'affecter en intégralité au compte « Autres Réserves ».

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CERTIFIEE CONFORME

SARL ALMAG
19 Bd Lafayette
22300 LANNION
SIRET : 433 926 821 00029

ALMAG

Société à responsabilité limitée au capital de 211 200 €

Siège social : Boulevard Lafayette

22300 LANNION

R. C. S. SAINT BRIEUC 433 926 821

RESOLUTION VOTEE

· AU COURS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 19 JUIN 2023

L'Assemblée Générale, considérant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est bénéficiaire de 54.335,37 €, décide de l'affecter en intégralité au compte « Autres Réserves ».

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SARL ALMAG
19 Bd Lafayette
22300 LANNION
SIRET : 433 926 821 00029

Désignation de l'entreprise : SARL ALMAG				Néant	
Adresse de l'entreprise : 19 BD LAFAYETTE 22300 LANNION					
Numéro SIRET* : 43392682100029					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Ex. N-1 clos le : 31/12/2021	
Exercice N, clos le : 31/12/2022					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M Incorporelles - Autres*	014		016		
M Immobilisations corporelles*	028	484 366	030	410 429	73 938
Immobilisations financières* (1)	040	1 288 900	042	1 288 900	1 288 900
Total I (5)	044	1 773 266	048	410 429	1 362 838
C Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050		052		
I - Marchandises*	060		062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	5 621	070	5 621	5 207
U (2) - Autres* (3)	072	17 270	074	17 270	8 201
L Valeurs mobilières de placement	080		082		
A Disponibilités	084	219 801	086	219 801	129 377
N Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II	096	242 691	098	242 691	142 784
Total général (I + II)	110	2 015 958	112	410 429	1 505 621

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120		211 200	211 200
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126		21 120	21 120
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art	131		526 782	474 344
P Report à nouveau	134			
R Résultat de l'exercice	136		54 335	52 438
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142		813 437	759 102
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156		9 000	9 000
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166		672	2 815
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N :	169	320 649	782 420	734 705
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		792 092	746 519
Total général (I + II + III)	180		1 605 529	1 505 621
R (1) Dont immobilisations financières	193			
E à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
N (2) Dont créances à plus d'un an	197			
V (5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*			182	
I (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
		Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SARL ALMAG		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
1	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
2	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
3	Production vendue services*	intercommunale	217	218	57 552		59 570
4	Production stockée* (variante stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
5	Production immobilisée*			224			
6	Subventions d'exploitation reçues			226			
7	Autres produits			230			
8	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	57 552		59 570
9	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
10	Variation de stock (marchandises)*			236			
11	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
12	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
13	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	3 448		2 776
14	- mobilier						
15	- immobilier						
16	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET)* :	243	472	244	1 135		928
17	Rémunérations du personnel*			250	6 017		5 888
18	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
19	Dotations aux amortissements*			254			
20	Dotations aux provisions			256			
21	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262			
22	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)	260					
23	Total des charges d'exploitation (II)			264	10 600		9 592
24	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	46 952		49 977
25	Produits financiers	(III)		280	207		224
26	Produits exceptionnels	(IV)		290	21 335		17 594
27	Charges financières	(V)		294			
28	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
29	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
30	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 39 q. D	348					
31	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	14 158		15 357
32	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	54 335		52 438
B - RESULTAT FISCAL				312	54 335	314	
33	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
34	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
35	Provisions non déductibles*			322			
36	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	14 158		
37	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cfs d'associés	247		330			
38	écarts de valeurs liquidatives sur OPC			248			
39	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
40	Part de loyers dispensés de réintégration			249			
41	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
42	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
43	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
44	Entreprises nouvelles (44 septies)	996		997			
45	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	136		991			
46	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	891		990			
47	IFANG (44 quaterdecies)	345		144			
48	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
49	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	655		643			
50	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	647		648			
51	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	649		649			
52	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	650		649			
53	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	651		649			
54	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	652		649			
55	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS			352	73 630	354	
56	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
57	Déficits antérieurs reportables *					360	
58	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS			370	73 630	372	

AL

Désignation de l'entreprise : SARL ALMAG		Néant : *						
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des imm. en fin d'ex.			
Fonds commercial	400	402	404	406				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420	422	424	426	73 938			
M Constructions	430	432	434	436	410 429			
M Inst. tech. mat. out	440	442	444	446				
C Inst. gén. agenc.	450	452	454	456				
O Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp.	470	472	474	476				
Immob. financières	480	482	484	486	1 288 900			
TOTAL	490	492	494	496	1 773 266			
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial	495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn. mat. & out. inc.	530	532	534	536				
C Inst. générales, agencés divers	540	542	544	546				
O Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL	570	572	574	576				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
						6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590			
			TOTAL		596			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Edition libre de la base fiscale transmise par TQPC

AL

DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARI, ALMAG		Néant :		.	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Fonds commercial	681	683	1 indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	5		
Inst. Gén. Agenc. Div	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autre immos. incorp.	760	765	Total à reporter liq. 322 N°2033-B		
TOTAL	770	775	780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	0			
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter				
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984	0			
Déficits de l'exercice	860				
TOTAL des déficits restant à reporter	870	0			
(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.					
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374	5 755	
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	379	984	
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	397				

AB

Désignation de l'entreprise : SARL ALMAG		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	378		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Certifier conforme